



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **29 janvier 2020**

Délibération n° 2020-4202

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement de l'offre de logement abordable - Attribution de subventions à l'association organisme de foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon - Convention de mise à disposition de biens et de services - Année 2020

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 31 décembre 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : vendredi 31 janvier 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Cachard, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, M. Llung, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Colin (pouvoir à M. Pouzol), Mmes Balas (pouvoir à M. Guillard), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Burillon (pouvoir à M. Denis), Burricand (pouvoir à M. Millet), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Charriot (pouvoir à Mme de Malliard), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à M. Huguet), Mme Iehl, MM. Lebuhotel (pouvoir à Mme Gailliout), Martin (pouvoir à M. Girard), Passi, Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), Servien (pouvoir à Mme Giraud), M. Sturla (pouvoir à M. Sannino), Mmes Tifra (pouvoir à Mme Belaziz), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Collomb, Genin, Mmes Hobert, Michonneau, Piantoni.

Conseil du 29 janvier 2020**Délibération n° 2020-4202**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Développement de l'offre de logement abordable - Attribution de subventions à l'association organisme de foncier solidaire (OFS) de la Métropole de Lyon - Convention de mise à disposition de biens et de services - Année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 décembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2019-3795 du 30 septembre 2019, la Métropole a approuvé sa participation à la création de l'association OFS de la Métropole, en tant que membre fondateur, avec la désignation de ses représentants.

Afin de contribuer au lancement de l'activité et des opérations d'accession abordable à la propriété avec des baux réels solidaires, l'attribution d'une dotation initiale à l'association a également été approuvée à hauteur de :

- 4 000 000 € en investissement pour la constitution de fonds propres permettant le lancement des 1^{ères} opérations d'acquisition.

Sont notamment en cours d'études les opérations suivantes : ZAC des Girondins, lot 4/5, à Lyon 7^{ème} ; Esplanade de la Poste, lot D, à Dardilly ; ZAC Confluence, lot B1/C1, à Lyon 2^{ème} ; immeuble Métropole (plan de cession), rues Moncey/Paul Bert à Lyon 3^{ème} :

- 350 000 € en fonctionnement pour la contribution au lancement de l'association.

L'OFS doit en effet faire face à des frais de fonctionnement liés aux différentes charges de son activité : moyens humains, services facturés (secrétariat, comptabilité, informatique, réseaux, communication, etc.), commissaires aux comptes, études, provisions pour impayés. En termes de calibrage des moyens pour la 1^{ère} année de fonctionnement, il est prévu un équivalent temps plein pour la mission de direction de l'OFS et le recours à des moyens mis à disposition par la Métropole (bureau, équipements informatiques, services et téléphoniques) ainsi que des services réalisés par les organismes publics de l'habitat (OPH) ou d'autres acteurs pour le reste de l'activité.

Cette contribution comprend également l'adhésion de la Métropole à l'association pour l'année 2020, dont le montant n'est pas encore fixé à ce jour.

L'assemblée générale constitutive de l'association a eu lieu le 4 novembre 2019 avec la désignation de son Président et des membres du bureau. L'association a été enregistrée à la Préfecture du Rhône en date du 13 novembre 2019. La nomination de la directrice a été actée lors du conseil d'administration du 14 novembre 2019, ainsi que l'adhésion à l'association du réseau national des OFS, avec la désignation d'un représentant et l'autorisation de déposer une demande d'agrément de l'OFS auprès des services de l'Etat.

Cette demande a été déposée en Préfecture courant décembre 2019.

Afin de contribuer au lancement de l'activité et des opérations d'accession abordable, il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution de la dotation initiale prévue, composée d'une subvention d'équipement d'un montant de 4 000 000 € pour l'année 2020, ainsi que d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 000 € pour cette même année, au profit de l'association OFS pour contribuer à la production de logement abordable en bail réel solidaire.

Le versement de ces 2 subventions est formalisé dans une convention de financement. Une seconde convention, concernant la mise à disposition de biens et de services par la Métropole et les modalités de remboursement par l'OFS, est également soumise à l'approbation du Conseil ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 4 000 000 € et d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 350 000 € au profit de l'association OFS dans le cadre de la dotation initiale pour le lancement de son activité,

b) - la mise à disposition de biens et de services par la Métropole et les modalités de remboursement par l'OFS,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et l'OFS définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions ainsi que les moyens mis à disposition par la Métropole.

2° - Autorise monsieur le Président à signer les dites conventions.

3° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P14 - Soutien au logement social, individualisée sur l'opération n° OP14O7071, le 30 septembre 2019 pour un montant de 4 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 204 pour un montant de 4 000 000 €.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 350 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° OP14O5674.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 31 janvier 2020.

.